

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 2 – 19 novembre 2018

Date de convocation : 6 novembre 2018

Présidence de : M. Philippe BEUCHOT

Quorum : 15

Nombre des présents : 24

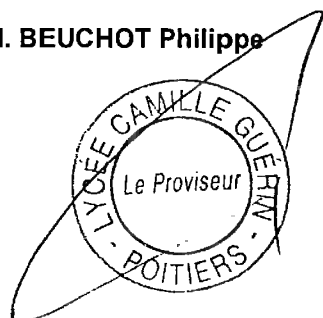
Nombre d'absents excusés : 1

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
<b>I – <u>Approbation du PV de la séance du 24 septembre 2018 et de l'ordre du jour de la séance du 19 novembre 2018</u></b>					
Ordre du jour du CA du 19 11 2018	Vote	3			
Approbation du PV du CA 24 09 2018	Vote	3		PV CA 24/09/2018	1
<b>II – <u>Vie de l'établissement</u></b>					
1 – Installation du CA		3			
2 – Installation des commissions		4 et 5		Commissions	2
3 – Règlement interne du CA	Vote	5	42	Règlement interne CA	3
4 – Evaluation EPS	Vote	5		Evaluation EPS	4
5 – Autorisation de mise en oeuvre des PAFI	Vote	5			
6 – Parcours d'éducation artistique et culturelle		6			
<b>III – <u>Affaires financières</u></b>					
1 – DBM	Vote	6	40	DBM	5,6,7
2 – Contrats et conventions	Vote	7	37,35,36,33,34,38	Contrats et conventions	8,9,10,11,12,13
3 – Voyages et sorties scolaires	Vote	8	32	Voyages et sorties scolaires	14 et 14 bis
4 – Actes du CA	Vote	8	31,39,41	Actes CA	15,16
<b>IV – <u>Questions diverses</u></b>					
		8 et 9		Sécurité	17

Signatures

Le Président

M. BEUCHOT Philippe



Le Secrétaire

M. BOUTIN Marc

# PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 19 novembre 2018

Qualité		Titulaires			Invités/Suppléants				
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	M. BEUCHOT Philippe	1						
	Adjoint	Mme GADET Manuèle	1			Mme BABIN Delphine	1		
	Gestionnaire	M. PEYCLI Alain	1						
	CPE	M. ALBERT Didier	1						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Mme MONCOND'HUY Léonore		1					
	Groupement de commune	M. SOL Gérard		1					
	Commune siège	Mme BALLON Clothilde		1					
	Collectivité de rattachement	M. TIRANT Benoît	1						
Personnalité qualifiée									
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme TOCHON Viviane	1						
		Mme DARRACQ Delphine			1	M. EGGER Damien	1		
		M. BOUTIN Marc	1						
		Mme GRILLET Claudia	1						
		Mme THOMAS-BOURREAU Edwige	1						
		Mme LAVERGNE Sylvie	1						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Mme JULIEN Anne-Laure	1						
		Mme BÉLIARD Catherine	1						
		Mme GENAIVRE Isabelle	1						
		Mme BOUILLY Sylvie	1						
<b>Total</b>			<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M. MÉHEUX-DRIANO Yann	1						
		Mme BORDES Sophie	1			Mme DUMINY Maryline	1		
		M. BASHIARDES Georges	1			M. GUERNINE Karim	1		
		M. BRION Loïc	1						
		M. GALOPPIN Patrick	1						
	Elèves	Mme SEBILLE Anna	1						
		Mme CHETCUTI Ombeline	1						
		Mme LANCEREAU Eloïse	1						
		Mme DESCAMPS Amandine	1						
		M. SEDILLEAU Emile		1					
<b>Total</b>			<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration est déclaré ouvert (24).

Désignation du secrétaire de séance: M. BOUTIN Marc

## I. Approbation du PV de la séance du 24 septembre 2018 et de l'ordre du jour de la séance du 19 novembre 2018

### 1.1 Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 19 novembre 2018

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Vote approbation de l'ordre du jour du 19 novembre 2018

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24

### 1.2 Approbation du PV de la séance du 24 septembre 2018

Annexe 1 : PV CA 24/09/2018

Le PV du CA du 24/09/2018 est adopté à l'unanimité.

Vote approbation du PV de la séance du 24 septembre 2018

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24

## II. Vie de l'établissement

### 2.1 Installation du CA

Ce nouveau CA compte 28 membres :

Représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine : deux élus sont désignés : M. Tirant et Mme Moncond'huy.

M. le Proviseur remercie M. Tirant de sa présence régulière au CA. Il est difficile que les deux membres soient présents.

Regret de l'absence des représentants de la commune et du groupement de commune.

Pas de personnalité qualifiée (jusqu'à deux personnes).

Représentants des parents d'élèves : 3 représentants de la FCPE (et 2 suppléants présents ce jour) et 2 représentants de la PEEP.

Représentants des élèves : 5 élèves (4 présents ce jour)

Représentants des personnels administratifs, de service, d'entretien et de santé : 3 représentants

Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance : 7 représentants

Membres de droit : CPE le plus ancien (M. Albert), agent comptable (M. Peycli), proviseurs adjointes (une seule siège) et chef d'établissement (M. Beuchot).

## 2.2 Installation des commissions

### Annexe 2 : Commissions

- Commission permanente

Présentation du rôle de la commission permanente par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

- Conseil de discipline

La composition est donnée.

Présentation du rôle du conseil de discipline par M. le Proviseur.

M. le Proviseur anticipe sur une question posée par les parents d'élèves : le conseil de discipline se réunit dans la matinée, cela permet de notifier la décision prise le jour même par courrier recommandé avec AR. C'est compliqué pour les parents, mais c'est nécessaire pour tenir les délais.

M. Meheux Driano s'interroge : les membres du conseil de discipline doivent-ils être membres du CA ?  
*Après vérification des textes, les délégués de classe (pré et post-baccalauréat) élisent en leur sein les représentants titulaires et suppléants au conseil de discipline de l'établissement.*

M. le Proviseur rappelle l'importance de bien respecter les procédures pour éviter les recours sur la forme.

- Commission éducation santé et citoyenneté

Présentation du rôle du CESC par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

M. le Proviseur souligne les difficultés à faire vivre cette commission.

Mme Claire Fegueur est nommée médecin scolaire depuis la rentrée. Mme Plaçais, assistante sociale, est susceptible d'intervenir sur l'établissement. La situation s'est donc améliorée, même si ce n'est pas satisfaisant.

- Commission d'hygiène et de sécurité

Présentation du rôle du CHSCT par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

- Commission éducative

Présentation du rôle de la commission éducative par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

M. le Proviseur rappelle que la commission éducative ne prend pas de sanction.

- Conseil de la vie lycéenne

Les élèves ont été élus.

Présentation du rôle du CVL par M. le Proviseur.

Les réunions du CVL ont généralement lieu entre 12h et 14h, avec un buffet repas. La prochaine réunion est prévue le 27 novembre.

- Commission de gestion des fonds sociaux

Présentation du rôle de la commission de gestion des fonds sociaux par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

M. le Proviseur précise qu'il y a deux sources de financement : l'État (secondaire) et la Région (tous les élèves).

Les dossiers sont anonymes. Le chef d'établissement peut agir en cas d'urgence.

- Commission d'ouverture des plis

Présentation du rôle de la commission d'ouverture des plis par M. Peycli.

La composition est donnée.

- Commission restauration

Présentation du rôle de la commission restauration par M. le Proviseur.

La composition est donnée.

M. Tirant revient sur la question des friteuses dans la future restauration. L'information est remontée de l'absence de friteuses dans la nouvelle restauration. L'objectif est d'améliorer la qualité alimentaire pour les élèves. Mais M. Tirant a émis un avis défavorable à l'absence de friteuse. La solution serait peut-être de préparer des frites au four. Il n'y a pas eu d'arbitrage pour le moment : la décision est en attente.

Des membres du collège Ferdinand Clovis Pin siègent dans cette commission. L'invitation est envoyée au chef d'établissement.

### **2.3 Règlement interne du CA**

Annexe 3 : Règlement interne du CA

M. le Proviseur présente le règlement interne du conseil d'administration.

**Vote approbation du règlement interne du CA**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif : n°42**

### **2.4 Evaluation EPS**

Annexe 4 : Evaluations EPS

Baccalauréat 2019 : présentation des dates d'évaluation pour l'EPS (1ères et terminales).

**Vote approbation des évaluations EPS**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**

### **2.5 Autorisation de mise en œuvre des PAFI**

M. le Proviseur demande l'autorisation de mise en œuvre de Parcours Aménagés de Formation Initiale, afin d'éviter le décrochage scolaire des élèves du lycée. Cela permet la construction de parcours individuels (stages, immersions,...).

**Vote approbation de mise en œuvre des PAFI**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**

## 2.6 Parcours d'éducation artistique et culturelle

### ▪ Lieu d'exposition

Des œuvres sont exposées dans l'établissement de manière permanente. En complément, le bureau vitré situé à côté de l'accueil (« l'aquarium »), qui n'est plus utilisé, devient une galerie d'établissement pour les œuvres des élèves. Cela répond à une demande des futurs programmes d'arts plastiques. Le lieu est sécurisé mais aussi accessible aux élèves et aux visiteurs.

### ▪ Projet « histoire de bahuts »

M. Coronas a déjà travaillé sur les collections d'animaux naturalisés, avec une exposition lors des journées du patrimoine, en partenariat avec la Région. Mme Tochon souhaite mener un projet « cabinet de curiosités », installable et démontable. Il pourrait être montré lors des prochaines journées du patrimoine, lors des journées portes ouvertes...

### ▪ Candidature de l'établissement au prix de l'audace artistique

Le dossier est à remonter au rectorat (DAAC), et ferait le lien avec le travail de Mme Véronique Béland, artiste en résidence dans l'établissement en 2018.

Mme Descamps et Mme Julien signalent la difficulté de faire circuler dans l'établissement les informations sur les œuvres produites. C'est un des axes du nouveau projet d'établissement. M. Tirant propose d'utiliser des petites capsules vidéo. De telles capsules pourraient être réalisées et diffusées.

## III. Affaires Financières

### Annexe 5 : Document financier

#### 3.1 DBM

##### Annexe 6 : Analyse financière – Fonds de roulement mobilisable

##### Annexe 7 : DBM

M. Peycli précise qu'un complément pour les crédits d'électricité est nécessaire.

Nouveau fournisseur : les relevés sont incohérents sur le comparatif janvier-octobre 2017/2018, il faudra vérifier, mais il convient de régler les factures avant un éventuel remboursement.

M. Tirant précise que la Région travaille sur le sujet des fournisseurs, avec un marché pour la Nouvelle Aquitaine.

Du matériel radioactif doit être évacué : un opérateur doit intervenir (CEA).

M. Bashiardes pose la question de l'amiante. Un diagnostic a été effectué et il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le problème resurgit régulièrement à l'occasion de nouveaux travaux.

**Vote approbation de la DBM**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif n°40**

### 3.2 Contrats et conventions

Annexe 8 : Convention « Intendance numérique »

Annexe 9 : Avenant convention lycée Camille Guérin / collège Ferdinand Clovis Pin

Annexe 10 : Convention de partenariat avec la Comédie Poitou-Charentes

Annexe 11 : Convention de partenariat avec le Confort Moderne

Annexe 12 : Convention avec l'école de l'ADN

Annexe 13 : Convention danse contemporaine

- Contrat avec la société Turbo-Self pour le paiement en ligne des frais d'hébergement

Coût : 780 € (HT) pour 2 000 transactions (obligation avant septembre 2019)

**Vote approbation du contrat TurboSelf**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°37

- Avenant n°1 à la convention entre le lycée et le collège Ferdinand Clovis Pin modifiant les modalités de gestion de l'ensemble immobilier pour la prise en charge des frais de télépaiement

**Vote approbation de la convention lycée/collège**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°35

- Convention de partenariat avec la comédie Poitou-Charentes

Il s'agit d'un projet pour les CPGE, porté par M. Petagna (spectacle de théâtre des Khâgnes)

Coût : 5 800 €, pris en charge par l'établissement, avec une aide de la Région.

**Vote approbation de la convention comédie Poitou-Charentes**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°36

- Convention de partenariat avec le Confort Moderne et l'association « L'Oreille est Hardie »

Mme Tochon précise qu'il s'agit d'une résidence d'artiste (M. Louis Gary) en partenariat avec le Confort Moderne.

Projet : « le Monde Connu », à destination des élèves de seconde Arts Plastiques.

Coût : 600 €

**Vote approbation de la convention partenariat Confort Moderne/ L'Oreille est Hardie**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°33

- Convention avec l'école de l'ADN pour les TPE des classes de 1èreS

Coût : 170 €

**Vote approbation de la convention avec l'école de l'ADN**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°34

- Convention d'action pédagogique avec la compagnie Nickel Carton Compagnie

Projet d'option tennis danse, porté par Mme Combelas

Coût : 3 036 €

**Vote approbation de la convention avec Nickel Carton Compagnie**  
Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24  
Acte administratif n°38

### 3.3 Voyages et sorties scolaires

#### Annexe 14 et 14 bis : Projets et financement des voyages et sorties

Le projet de sortie au centre d'animation de Beaulieu (sortie 1S5), porté par Mme Lavalette donne lieu à discussion quant au coût. Le vote sur cette sortie est reporté.

**Vote approbation des voyages et sorties**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif n°32**

### 3.4 Actes du CA

#### Annexe 15 : Priorisation des projets éducatifs et culturels

#### Annexe 16 : Tarifications des dégradations

- Projets éducatifs jeunesse pouvant prétendre à subvention par la région Nouvelle Aquitaine, au titre de l'année 2019 : vote par ordre de priorité  
Priorité n°2 : spectacle théâtral avec M. Petagna

**Vote approbation sur la priorisation des projets éducatifs et culturels**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif n°31**

- Tarifs dégradations 2019

Il y a peu de modification (les néons sont remplacés par des LEDs)

**Vote approbation des tarifs dégradations**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif n°39**

- Vente de matériels de cuisine obsolètes, non réutilisables, au poids de la ferraille

Vente à 220 € la tonne.

**Vote approbation de la vente de matériels obsolètes de cuisine**  
**Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 24**  
**Acte administratif n°41**

## IV. QUESTIONS DIVERSES

- Informatique : dotation de l'établissement

M. Brion souhaite un état des lieux par rapport au passage par la Région au tout numérique.

M. Tirant précise que c'est aux établissements de signaler le matériel obsolète. Ça a été le cas ici, des ordinateurs ont été changés.

M. le Proviseur précise qu'environ 400 ordinateurs sont gérés par la région, 14 sont gérés par M. Thomas et 28 par le DAMA (Rectorat).

Vétusté : 77 appareils ont été remplacés en 2018. C'est très compliqué de faire un inventaire complet, les ordinateurs sont redéployés suivant leur utilisation.

M. Brion indique que chaque élève devrait avoir un ordinateur et présente l'exemple de la région Grand Est. La question a été posée à la région Nouvelle Aquitaine. Le coût est très important.

M. le Proviseur précise que les établissements n'ont pas été sollicités sur ce sujet.



Quant au réseau Wi-Fi, il est actuellement opérationnel pour la résidence des étudiants. 52 bornes sont prévues, 3 sont déployées au bâtiment A. Le lycée est en attente du câblage par la région ; le financement est partagé entre l'établissement et la région.

- Horaire des instances et des réunions

M. le Proviseur souhaite conserver les conseils de discipline le matin.

M. Brion propose de commencer les conseils de classe à 17h00. Problème : les conseils durent 2h00. Il n'est pas souhaitable de terminer après 20h. Il faudrait alors étaler les conseils de classe, or une durée de deux semaines semble nécessaire. La question est posée pour le deuxième et le troisième trimestre. Un point sera fait après les conseils du premier trimestre. Il est possible de prévoir le calendrier plus tôt pour que les parents puissent s'organiser.

- Portail de la Ganterie

#### Annexe 17 : Sécurité

Le plan Vigipirate prévoit l'accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement.

Pour les activités sportives, M. le Proviseur précise que les enseignants et les entraîneurs ont des cartes pour ouvrir le portail.

- Tests de positionnement de seconde

M. le Proviseur indique qu'il n'y a pas de résultat global pour l'établissement.

- Travaux

Bâtiment B : une rénovation lourde est prévue au PPI de la Région.

Mme Descamps montre une photo des moisissures de la salle B306. M. Peycli confirme la vétusté, notamment des huisseries. Il n'y a pas de système d'aération.

Les 2h30 sont écoulées ; les questions non urgentes sont reportées au prochain CA.

- Inscription à l'Université

Mme Descamps souhaite des explications sur la hausse des frais et savoir quelle est l'utilité de l'inscription.

M. le Proviseur rappelle que c'est la réglementation. L'établissement est conventionné. Et l'inscription permet la validation des ECTS par l'Université.

- PAI/PPS/PAP

Mme Beliard explique que les élèves ont leur trousse d'urgence sur eux. Une autre trousse peut être déposée à l'infirmerie. Les enseignants sont mis au courant, même pour les PAI urgents pas encore signés par le médecin scolaire. L'initiative des PAI revient normalement aux familles.

M. Brion regrette la discontinuité entre le collège et le lycée. Il faudrait que les familles transmettent le double du PAP, mais bien souvent, ils ne le font pas.

- Réunion du 22 novembre

M. le Proviseur fait lecture du courrier remis par des enseignants.

La journée du 22 novembre est maintenue en l'état, avec des ateliers de réflexion l'après midi. La demande formulée n'est pas acceptable.

M. Brion s'interroge sur la question de la carte des spécialités. M. le Proviseur précise qu'elles sont arrêtées par M. le Recteur.

Une réunion d'information aux parents aura lieu dans l'établissement le 29 novembre.

M. le Proviseur clôt la séance à 21h00.